



Le Cercle de l'Épée de Nantes organise les trophées :



VILLE DE NANTES • MAITRE DEFFES
DEUXIEME CHANCE

Le 16 Octobre 2022 à Nantes

(Salle d'Armes Mangin Beaulieu)

Epée Senior H/F et M17 H/F

Le règlement en vigueur est celui de la FFE. Les tireurs doivent avoir leur licence 2022-2023 validée.

Le droit d'engagement est fixé à 10 € par tireur.

Inscriptions avant le lundi 11 Octobre : les engagements se font **en ligne** sur le site de la fédération française d'escrime : <http://www.escrime-ffe.fr>

Aucun engagement ne sera accepté sur place ou par téléphone.

Le challenge du meilleur club est attribué pour une année au club ayant totalisé le minimum de points sur ses 3 meilleurs tireurs seniors (2 H + 1F) et ses 3 meilleurs tireurs M17 (2H +1F). Ce challenge sera attribué définitivement au bout de 3 victoires, sans limitation d'année.

Derniers vainqueurs :

2011 : C.E.N (Nantes)

2012 : C.E.N (Nantes)

2013 : C.H.E. (Saint-Herblain)

2014 : C.H.E. (Saint-Herblain)

2015 : N.D.C (Angers)

2016 : C.H.E (Saint-Herblain)

2017 : C.E.N (Nantes)

2018 : Escrime Valletaise

2019 : C.E.N (Nantes)

Le vainqueur de chaque épreuve individuelle recevra une coupe et un prix, et ce par catégorie. Les 4 finalistes seront récompensés d'un lot. Les 4 finalistes du trophée de LA DEUXIEME CHANCE, hommes et femmes confondus, seront aussi récompensés d'un lot.

Horaire des épreuves :

	Appel	Scratch	Début des épreuves
Epée Senior H / F	9h00	9h15	9h30
Epée M17 H / F	10h30	10h45	11h00

- Formule : 2 tours de poule de 5 ou 6, puis tableau d'éliminations jusqu'à la finale.
- A l'issue du premier et du deuxième tour d'élimination directe Hommes et Dames, les perdants pourront s'inscrire au tournoi de la DEUXIEME CHANCE (élimination directe jusqu'à la finale)
- Le Directoire Technique sera constitué le jour même.
- Les assauts seront auto-arbitrés.
- La tenue devra être conforme au règlement de la FFE, chaque tireur s'arme et s'équipe sous sa responsabilité.
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier la formule. Ils déclinent toute responsabilité en cas de perte de matériel, d'accident ou de vol. Tout tireur engagé dans l'épreuve reconnaît implicitement avoir pris connaissance de tous les articles du présent règlement, et les accepte sans réserve.

